















PARIS

Ile-de-France



en cas de danger ou d'alerte

1 . abritez-vous

2 . écoutez la radio

3 . respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus consultez

> en préfecture le Document Départemental sur
les Risques Majeurs

> sur Internet : www.prim.net

